

RESTEZ À L'ÉCART DES VACCINÉS :

C'est officiel selon les propres documents de PFIZER ! (mise à jour)

28 avril 2021- Par Jim Stone, journaliste indépendant - <http://82.221.129.208/.uo4.html>

Traduit de l'anglais par BibiCabaya (28 avril 2021).

<https://bibicabaya.fr/2021/04/28/restez-a-lecart-des-vaccines-cest-officiel-selon-les-propres-documents-de-pfizer/>

MISE À JOUR : ce texte vient d'être remanié pour plus de clarté

**LES ÉLITES SE SONT DÉJÀ ENVOLÉES VERS LEURS CACHETTES APRÈS AVOIR ENCLENCHÉ LE GÉNOCIDE [1]
LISEZ ET PLEUREZ, NOUS SOMMES CUIITS. LES PROPRES DOCUMENTS DE PFIZER DÉCLARENT QUE
L'INHALATION ET LE CONTACT CUTANÉ AVEC LES VACCINÉS TRANSMETTENT TOUT CE QUI SE TROUVE DANS
LE VACCIN AUX NON VACCINÉS ET QUE LES RÉSULTATS SONT DÉVASTATEURS.**

Voici ce que dit cette petite partie de ce document Pfizer :

« 1. Si un homme qui n'a pas été vacciné touche une femme vaccinée, ou respire l'air qu'elle respire (en d'autres termes, passe à côté d'elle au bureau, par exemple) et qu'il a ensuite des relations sexuelles avec sa femme, sa femme peut souffrir d'effets secondaire nuisibles et elle devrait éviter d'avoir des enfants.

2. Si une femme qui n'a jamais été vaccinée est exposée à une femme qui a été vaccinée, elle peut :

A : faire une fausse couche,

B : avorter spontanément,

C : empoisonner un bébé via son lait maternel.

D : avoir des bébés ayant des problèmes cognitifs. »

C'est universel et très mauvais. Voici une petite section de texte que j'ai traduite en anglais :

« 8.3.5.3. Exposition professionnelle [page 69]

Une exposition professionnelle se produit lorsque quelqu'un a un contact direct imprévu avec **un sujet de test de vaccin** [2], ce qui peut ou non entraîner la survenue d'une condition indésirable. Ces gens peuvent inclure des soignants, des membres de la famille, et d'autres personnes qui se trouvent à proximité **du participant à l'essai** [3]

Lorsque de telles expositions se produisent, l'enquêteur doit les signaler à Pfizer Safety dans les 24 heures suivant la prise de conscience de l'événement, qu'il y ait ou non un effet secondaire indésirable associé. Cela doit être signalé à l'aide du formulaire de déclaration *des effets secondaires indésirables liés au vaccin* [4] **DANS LA MESURE OÙ CES INFORMATIONS NE CONCERNENT PAS UN PARTICIPANT IMPLIQUÉ DANS L'ESSAI, CES INFORMATIONS SERONT GARDÉES SÉPARÉES DE L'ESSAI.** »

POUR CLARIFIER : Les participants à l'essai vaccinal [c'est-à-dire les vaccinés] deviennent des **super épandeurs** de quelque chose. Il n'est pas mentionné de quoi il est question, mais **cela déclenche des effets secondaires indésirables chez les gens qui n'ont jamais reçu le vaccin lorsqu'ils sont exposés à ceux qui l'ont reçu.**

C'EST SI MAUVAIS que, rien qu'ici, dans ce petit bout de texte cité, on avertit que les hommes non vaccinés qui ont été exposés à une femme vaccinée passeront tout ce qui est dans le vaccin à une autre femme.

Même cette partie relativement petite du document que j'ai postée plus haut stipule que le vaccin déclenche des avortements spontanés et des problèmes de reproduction lorsque des gens non vaccinés sont exposés aux vaccinés et que le lait maternel d'une mère vaccinée peut nuire au nourrisson. Et si quelqu'un ne le croit pas, cliquez sur le lien donné en début d'article et parcourez cet énorme document intentionnellement déroutant. C'est pour de vrai, les gens, le vaccin est, en effet, **LA PIQÛRE MORTELLE.**

NE LAISSEZ PAS LES VACCINÉS S'APPROCHER DE VOUS, C'EST DÉSORMAIS OFFICIEL.

Voici une petite partie de cet énorme document, directement de Pfizer :

« 10.3.1 Définitions d'effets indésirables :

Terme : «intervention d'essai» = **produit injecté** à un sujet de test vaccinal [5].

AE : effets indésirables chez une personne qui a reçu le vaccin. [pages 125 à 131]

SAE : effets secondaires indésirables chez une personne qui a été exposée à quelqu'un ayant reçu le vaccin. [pages 126 à 131]

EDP : exposition pendant la grossesse. [pages 67 à 69 et 128]

« 8.3.5. Exposition pendant la grossesse ou l'allaitement et exposition professionnelle [page 67]

L'injection du produit à l'essai pendant la grossesse ou l'allaitement et l'exposition professionnelle doivent être signalées à Pfizer Safety dans les 24 heures suivant la prise de conscience de l'enquêteur.

« 8.3.5.1. Exposition pendant la grossesse (EDP)

Une EDP se produit si :

* On découvre qu'une participante est enceinte pendant qu'elle reçoit l'injection ou après avoir interrompu les injections [6].

* Un participant de sexe masculin qui reçoit une injection ou qui a interrompu les injections expose une partenaire avant ou à peu près au moment de la conception.

* On découvre qu'une femme est enceinte alors qu'elle est exposée ou après avoir été exposée à **au produit de test vaccinal** en raison d'une exposition environnementale [**contact avec un(e) vacciné(e)**]. Voici des exemples d'exposition environnementale pendant la grossesse :

Une femme membre de la famille ou une professionnelle de santé déclare qu'elle est enceinte après avoir été exposée au produit d'essai par inhalation ou par contact cutané [**avec un/e vacciné/e**].

Un membre masculin de la famille ou un professionnel de santé qui a été exposé au produit d'essai par inhalation ou par contact cutané [**avec un/e vacciné/e**] expose ensuite sa partenaire avant ou au moment de la conception. »

Si ce vaccin ne se répandait pas chez d'autres individus, pourquoi un contact entre vaccinés et non vaccinés serait-il un événement digne d'être noté ? Si ce vaccin ne se répandait pas, alors POURQUOI un homme qui a côtoyé une femme vaccinée, même s'il ne l'a pas touchée ni n'a eu de relations sexuelles avec elle, a-t-il besoin de s'inquiéter de mettre une autre femme enceinte ?

Et ce n'est pas tout ; ce qui suit est détaillé et bien pire.

« L'enquêteur doit signaler l'exposition pendant la grossesse à Pfizer Safety dans les 24 heures suivant sa prise de conscience des faits, indépendamment du fait qu'un effet secondaire indésirable (SAE) soit survenu. Les informations initiales soumises doivent inclure la date prévue de l'accouchement (voir ci-dessous pour les informations relatives à l'interruption de grossesse).

Si l'exposition pendant la grossesse survient chez une participante ou la partenaire d'un participant, l'enquêteur doit rapporter cette information à Pfizer Safety sur le "formulaire de rapport vaccinal sur les effets secondaires indésirables" et un "formulaire supplémentaire d'exposition pendant la grossesse", indépendamment du fait qu'un effet secondaire indésirable a eu lieu. Les détails de la grossesse seront recueillis après le début des injections et jusqu'à 6 mois après la dernière dose de l'**essai vaccinal**.

Si une exposition pendant la grossesse se produit dans le cadre d'une exposition environnementale [**contact avec un/e vacciné/e**], l'enquêteur doit rapporter les informations à Pfizer Safety à l'aide du "formulaire de rapport vaccinal sur les effets secondaires indésirables" et du "formulaire supplémentaire d'exposition pendant la grossesse". Dans la mesure où les informations sur l'exposition ne concernent pas le participant inscrit à l'essai ces informations ne sont pas enregistrées sur un "formulaire de signalisation de cas" ; cependant, une copie dûment remplie du "formulaire de rapport vaccinal sur les effets secondaires indésirables" est conservée sur place dans le dossier de l'enquêteur. Un suivi est effectué pour obtenir des informations générales sur la grossesse et son issue pour tous les rapports d'exposition pendant la grossesse dont l'issue est inconnue. L'enquêteur suivra la grossesse jusqu'à son terme (ou jusqu'à son interruption) et informera Pfizer Safety de l'issue de la grossesse dans le cadre du suivi du formulaire complémentaire initial d'exposition pendant la grossesse. Dans le cas d'une naissance viable, l'intégrité structurelle du nouveau-né peut être évaluée au moment de la naissance. En cas d'interruption, la ou les raisons de l'interruption doivent être spécifiées et, si cela est cliniquement possible, l'intégrité structurelle du fœtus avorté doit être évaluée par une inspection visuelle macroscopique (sauf si les résultats du test pré-procédure concluent à une anomalie congénitale et que les résultats sont consignés). **Les issues de grossesse anormales sont considérées comme des effets secondaires indésirables** [7]. Si l'issue de la grossesse répond aux critères d'un effet secondaire indésirable (c'est-à-dire une grossesse extra-utérine, un avortement spontané, une mort fœtale intra-utérine, un décès néonatal ou une anomalie congénitale), l'enquêteur doit suivre les procédures de déclaration des effets secondaires indésirables. Des informations supplémentaires sur les issues de la grossesse qui sont signalées à Pfizer Safety en tant qu'effets secondaires indésirables sont les suivantes :

Avortement spontané, y compris fausse couche et avortement manqué ;

Les décès néonataux survenant **dans le mois suivant la naissance** [8] doivent être déclarés, sans égard à la causalité, en tant qu'effets secondaires indésirables. De plus, les décès infantiles après 1 mois doivent être déclarés comme des effets secondaires indésirables lorsque l'enquêteur évalue le décès du nourrisson comme étant lié ou possiblement lié à l'exposition au produit d'essai vaccinal. Des informations complémentaires concernant l'exposition pendant la grossesse peuvent être demandées par le promoteur du vaccin. Un suivi plus poussé des naissances sera effectué au cas par cas (par exemple, le suivi des prématurés afin d'identifier les retards de développement). En cas d'exposition paternelle,

l'enquêteur remettra au participant le formulaire de divulgation d'informations concernant la partenaire enceinte à remettre à sa partenaire. L'enquêteur doit inscrire dans les documents sources le fait que le participant a bien reçu le "formulaire de divulgation de renseignements sur la partenaire enceinte" à fournir à sa partenaire.

8.3.5.2. Exposition pendant l'allaitement

Une exposition pendant l'allaitement se produit si :

* Une participante allaite pendant qu'elle reçoit une injection ou après avoir interrompu les injections.

Une femme allaite pendant qu'elle est exposée ou après avoir été exposée au produit d'essai vaccinal (c'est-à-dire une exposition environnementale). Un exemple d'exposition environnementale pendant l'allaitement : une femme membre de la famille ou une professionnelle de santé qui déclare allaiter après avoir été exposée au produit d'essai vaccinal par inhalation ou par contact cutané [avec un/e vacciné/e]. L'enquêteur doit signaler l'exposition pendant l'allaitement à Pfizer Safety dans les 24 heures suivant sa connaissance des faits, indépendamment du fait qu'un effet secondaire indésirable soit survenu. Les informations doivent être déclarées à l'aide du "formulaire de rapport vaccinal sur les effets secondaires indésirables". Lorsqu'une exposition pendant l'allaitement se produit dans le cadre d'une exposition environnementale, les informations sur l'exposition ne concernent pas la participante inscrite à l'essai, de sorte que ces informations ne sont pas enregistrées sur un formulaire de signalisation de cas. Cependant, une copie du formulaire dûment rempli du rapport vaccinal sur les effets secondaires indésirables est conservée sur place dans le dossier de l'enquêteur. Un rapport d'exposition pendant l'allaitement n'est pas créé lorsqu'un médicament Pfizer spécifiquement approuvé pour une utilisation chez les femmes allaitantes (par exemple, des vitamines) est administré conformément à l'usage autorisé. Cependant, si le nourrisson subit un effet secondaire indésirable associé à un tel médicament, l'effet secondaire indésirable est signalé en même temps que l'exposition pendant l'allaitement. »

Voici la partie claire de ce texte que tout le monde peut comprendre :

« 8.3.5.3. Exposition professionnelle

Une exposition professionnelle se produit lorsqu'une personne a un contact direct imprévu avec le produit d'essai vaccinal [à travers un/e vacciné/e], ce qui peut ou non entraîner la survenue d'un effet secondaire indésirable. Ces personnes peuvent inclure des soignants, des membres de la famille et autres personnels impliqués dans les soins du participant à l'essai. L'enquêteur doit signaler l'exposition professionnelle à Pfizer Safety dans les 24 heures suivant sa prise de conscience, qu'il y ait ou non un effet secondaire indésirable associé. Les informations doivent être déclarées à l'aide du "formulaire de rapport vaccinal sur les effets secondaires indésirables". Étant donné que ces informations ne concernent pas un participant inscrit à l'étude, elles ne sont pas enregistrées sur un formulaire de signalisation de cas ; cependant, une copie du "formulaire de rapport vaccinal sur les effets secondaires indésirables" rempli est conservée sur place dans le dossier de l'enquêteur. »

Je décode en langage courant : Une exposition professionnelle se produit lorsqu'un individu a un contact direct imprévu avec un sujet d'essai vaccinal [un/e vacciné/e] - ce qui peut ou non conduire à la survenue d'un événement indésirable. Ces gens peuvent inclure des soignants, des membres de la famille et autres personnels qui sont autour du participant à l'essai.

Lorsque de telles expositions se produisent, l'enquêteur doit les signaler à Pfizer Safety dans les 24 heures suivant sa prise de conscience des faits, qu'il y ait ou non un effet indésirable secondaire associé. Cela doit être signalé à l'aide du formulaire de déclaration des effets secondaires indésirables liés au vaccin. PUISQUE CES INFORMATIONS NE CONCERNENT PAS UN PARTICIPANT IMPLIQUÉ DANS L'ESSAI, LES INFORMATIONS SERONT GARDÉES SÉPARÉES DE L'ESSAI.

Mon commentaire : C'est pourquoi nous voyons Biden sur écran vert. Ils apparaissent TOUS sur écran vert maintenant, nous venons d'épingler Biden. Ils sont sur écran vert et apparaissent dans des décors parce qu'ils ne sont pas là, parce qu'ils ont ouvert la boîte de Pandore et ont l'intention d'aller se cacher jusqu'à ce que tout soit terminé. C'est pourquoi beaucoup de gens prétendent que la Maison Blanche est vide et qu'ils travaillent dans un décor parce qu'ils ne sont pas réellement là. Parce qu'ils ne sont pas là. Dans les cas où ils se retrouvent devant la caméra, ils ne sont pas où ils prétendent être.

En Inde, la catastrophe est en train de se produire maintenant parce que ce pays a été le premier à injecter les vaccins et qu'il comporte le plus grand nombre de gens vaccinés que tout autre pays.

Vaccidents ??

Hier, j'ai publié un tas de témoignages de chauffeurs de camion qui ont remarqué de nombreux autres accidents d'autoroute très étranges après que le vaccin covid eut commencé à exterminer la population. Cliff

High a donné un nom à ce phénomène : « **vaccidents** », IL NE POURRAIT Y AVOIR UN MEILLEUR TERME, UTILISEZ CE TERME FRÉQUEMMENT POUR RÉVEILLER LES GENS DE LEUR TORPEUR. De toute évidence, le vaccin cause des black-outs aux gens, des AVC, des arrêts cardiaques, et cela se voit maintenant sur les autoroutes américaines avec des accidents les plus étranges et des collisions frontales encore plus folles.

J'ai eu deux collisions frontales dans ma vie. Les deux dans les années 90. L'une d'elle venait du fait qu'un gars eut une crise d'épilepsie et s'évanouit. Il pénétra dans ma voie et ce fut la collision frontale. L'autre fut causé par quelqu'un ne pouvant tout simplement pas contourner une semi-remorque et se retrouva en position de ne pas pouvoir ni accélérer ni freiner. J'ai opté pour le décor à ces deux occasions en maintenant un contrôle parfait et en évitant l'accident. Je suis retourné voir le gars et c'est ainsi que j'ai appris comment s'était produit l'accident. Il était inconscient sur son siège, les yeux rivés sur le flafond. J'ai cru qu'il était mort, mais il s'en est sorti. Il est resté à l'hôpital quelques jours.

En tous cas :

Le décor [hors de la route] est PRESQUE TOUJOURS une meilleure option qu'un accident frontal. Si vous voyez un zombie « vaccident » s'approcher de vous pour une collision frontale, observez le fossé et si vous ne risquez pas de tomber d'un pont ou de rentrer dans un poteau de signalisation, ou une culée de pont, ou autre, **PRENEZ LE FOSSÉ**. Nous verrons bientôt beaucoup de ces événements sur les autoroutes américaines, restez donc vigilants en conduisant. Cela atteindra probablement des proportions énormes dans un mois ou plus, et restera au maximum jusqu'à ce que les vaccinés soient neutralisés dans des fauteuils roulants.

PAS BON SIGNE

Il y a quelques jours, Deagel.com (<https://www.deagel.com/>) a supprimé la page 2025 qui montrait que l'Amérique comptait moins de 100 000 000 habitants, et maintenant le site a complètement disparu. Cela signifie, pour autant que je puisse voir, qu'ils ne voulaient même pas du tout que le site soit maintenu après la mort du propriétaire, bien qu'il y ait encore des membres du personnel pour le maintenir. Et CELA signifie que les prévisions pour 2025 sont peut-être toujours d'actualité. Un lecteur a écrit et a déclaré que le site n'était pas visible [9]. C'est possible en fonction du moteur de censure que les gens utilisent sans le savoir et j'ai fait un petit changement pour aider à le contourner si c'est le cas. Je peux faire un changement beaucoup plus important si nécessaire. Merci pour l'information.

Les Notes de BibiCabaya :

1) Ceux qui veulent croire que les élites sont arrêtées en masse et exécutées en masse, libre à eux. J'ai lu quelque part qu'Emmanuel Macron et Édouard Philippe avaient été exécutés... Édouard Philippe est réapparu momentanément à la télé pour commenter sur la tribune des généraux... et ce n'était pas un sosie ! (Pas autant que je puisse voir, en tous cas)

2) Mon emphase : il est question de **TEST, D'ESSAI** ; preuve que les «vaccins» sont **EXPÉRIMENTAUX - et ne sont donc pas des remèdes**. D'ailleurs, depuis quand donne-t-on des remèdes aux bien-portants ??

3) Au cas où vous n'auriez pas bien compris... Ces gens ne sont pas en train de vous soigner ni en train de tenter de mettre fin à une pseudo «pandémie» que personne n'a constatée ; **ils sont en train de vous utiliser comme rats de laboratoire dans le but d'opérer un génocide de la population mondiale**. Voir l'article Le Dr. Pierre Cave (<https://bibicabaya.fr/2020/08/11/le-dr-pierre-cave-nous-lance-un-avertissement/>) nous lance un avertissement sur ce blog.

4) Ils l'écrivent eux-mêmes dans leurs propres documents : cette mixture (frauduleusement nommée «vaccin») produit des effets secondaires indésirables mais ils le nient au travers des médias quand la question est posée. Il nous incombe donc d'entreprendre la démarche d'être informés.

5) En relisant les parties du textes de Pfizer, ma compréhension du terme «study intervention» (intervention d'essai) diffère de celle de l'auteur de l'article. En effet, il me semble que «study intervention» fait référence au **PRODUIT** injecté, soit au pseudo vaccin. Tout individu recevant cette injection est donc **un sujet d'essai / de test vaccinal**, c'est-à-dire **un cobaye volontaire** quoique inconscient du fait. Toutefois, dans certains cas, ces sujets de test vaccinal ne sont pas consentants et on a vu sur des vidéos la police américaine venir vacciner de force des handicapés récalcitrants... La question se pose : depuis quand LA POLICE est-elle devenue une branche auxiliaire de la «santé publique» (donc rattachée au ministère de la santé plutôt qu'au ministère de l'Intérieur) ?

6) Vous savez maintenant que **plusieurs injections** sont prévues et que beaucoup de gens en sont à leur seconde injection voire à la troisième...

7) Pfizer consigne dans son document que ses vaccins produisent **des effets secondaires indésirables** sous la forme de grossesses anormales, d'avortement spontanés ou devenus indispensables et de malformations congénitales...

8) Si l'enfant n'est pas tué dans le ventre de sa mère, il le sera de toute façon... même après sa naissance !

9) Je viens d'en faire l'expérience. Voyez vous-mêmes, le lien est donné. Mais peut-être qu'avec le navigateur Tor, c'est encore possible.